

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 13

Artikel: Un bon placement
Autor: C.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 30 mars 1918. — Les gastronomes, suite (V. F.). — Une page de l'histoire neuchâteloise, suite et fin (Guibert). — Le lieutenant Mojon. — L'œuvre nationale de M. Arthur Rossat, suite et fin (Maurice Gabbud). — Lettre à ces messieurs du *Conteur* (B. Dusserre). — Feuilleton : La Bibliothèque de mon oncle, par Rodolphe Töpffer (suite). — Boutades.

LES GASTRONOMES

II

GRIMOD de la Reynière, que Lausanne enchanta si fort, est un de ces auteurs oubliés dont — comme le dit l'un de ses biographes, — on gagne à épousseter la mémoire, à condition de n'être pas ennemi des facéties. Fils et petit-fils de fermiers généraux¹ plus connus par leur table que par leur esprit, il naquit à Paris en 1758. Le cerveau déjà joliment orné à seize ans, attiré par les arts et les lettres, par le théâtre surtout, Grimod eût peut-être enrichi la littérature d'œuvres plus importantes que ses livres sur la gastronomie ; mais ses parents rêvaient de faire de lui un homme de robe. Il étudia le droit et se fit recevoir avocat au Parlement de Paris. Quant à accepter une charge dans la magistrature, comme l'y poussaient les siens, il s'y refusa obstinément. On prétend que, interrogé sur les motifs de son aversion, il répondit : « En devenant juge, je me placerais dans le cas de faire pendre mon père ; en restant avocat, je conserve le droit de le défendre ».

Il pratiqua le barreau, pendant huit années, d'une façon que prisait fort ses clients : jamais il ne leur demanda un liard. Aussi vit-il accourir chez lui tous les malheureux. Un des premiers dont il prit la défense était un pauvre diable qui avait un procès avec un fermier général, belle occasion pour Grimod de s'élever contre la cupidité des gens de finance. Grimod père en fut estomaqué. Mais d'autres mortifications l'attendaient.

A vingt ans à peine, Grimod de la Reynière allait épouser une de ses cousines, dont il était adoré. Ses parents à lui firent échouer cette union en se hâtant de marier leur nièce à un autre soupillant. Il en éprouva un chagrin si violent que sa raison parut chanceler. Pour s'étourdir, on le vit jeter l'argent paternel par les fenêtres et transformer en un lieu de saturnales l'aile du somptueux hôtel des Champs-Élysées que son père lui avait assignée comme demeure. Doublement prédestiné au rôle d'amphitryon par ses origines, par son nom de Balthazar, il mit à ses festins et son étude et sa gloire. Sa table réunissait les lettrés, les artistes, les avocats du plus gourmand des siècles.

Là, tous les biens exquis qu'enfant l'univers, Les hôtes des forêts, des fleuves et des mers, Recueillis par des mains généreuses, actives, S'unissaient à l'envi pour charmer les convives.

¹ Nom que l'on donnait autrefois, en France, à ceux qui prenaient à ferme le recouvrement des impôts. Ce mode de perception donna lieu à de nombreux abus et permit à quelques fermiers de réaliser parfois des fortunes considérables. La ferme des impôts tomba avec Louis XVI.

Il fonda les « déjeuners philosophiques », où comme entrée en matière, on était tenu d'engloutir une montagne de beurrées, arrosées de vingt-deux tasses de café au lait. Celui qui le premier avait vidé sa vingt-deuxième tasse était élu président. Les autres ne devaient pas en absorber moins de dix-huit. Une fois attablé, il n'y avait pas moyen de s'esquiver, car une lourde barre de fer cadenassée retenait la porte de la salle à manger.

Entre ces déjeuners, qui avaient lieu deux fois par semaine, Grimod donnait des dîners de la plus folle ordonnance et dont grand fut le bruit. Les *Mémoires de Bachaumont* relatent dans les moindres détails le « geuleton d'enterrement » auquel il convia, en 1783, vingt de ses amis, à la mort de M^{lle} Quinault, comédienne excellente et femme d'esprit, célèbre par ses soupers, où se rencontrait la meilleure société. Les parois étaient tendues de draperies noires, où coulaient çà et là des larmes d'argent. Vu le caractère de l'agape, le nombre des services fut réduit à neuf ! Des joueurs de flûte précédaient les plats, que portaient des marmitons en tunique blanche. Il n'y avait pas de femmes, à part plusieurs belles filles vêtues à la romaine et se partageant le rôle d'Hébé ; on s'essuyait les mains à leurs cheveux flottants. Au dessert, une galerie s'ouvrit pour permettre au public de jouer du tableau.

A quelque temps de là, la maison des Champs-Élysées fut le théâtre d'une mascarade d'un goût plus détestable encore : les trois cent soixante-six lampions dont la salle à manger s'illuminait d'ordinaire avaient été remplacés par quelques cierges, à la lueur desquels les visages apparaissaient livides ; un *Te Deum* résonnait à l'entrée des services ; derrière soi, chaque convive avait son cercueil, exactement à sa taille, et le repas achevé, chacun d'eux fut reconduit à domicile dans une voiture des pompes funèbres.

Une autre facétie de ce genre est connue sous le nom de « billet de faire part ». Grimod de la Reynière feignit d'être malade, s'alita, et au bout d'une quinzaine, ses amis reçurent un billet d'enterrement qui les priaient d'assister à son convoi. Un catafalque était dressé dans le vestibule de l'hôtel. Quand le salon fut rempli, un domestique ouvrit la porte et annonça : « Messieurs, vous êtes servis ». Au lieu d'aller au cimetière, on passa à la salle à manger, et inutile de demander si la chère fut délicate.

Grimod ne brillait point par le respect filial et se plaisait particulièrement à humilier sa mère — une insupportable bégueule, il est vrai — en fréquentant de parti pris un tas de roturiers. Un jour, il invita à dîner la société la plus mélangée : des littérateurs, des comédiens, des apothicaires, des soldats et des garçons tailleurs. Tout un service de ce repas, qui en avait vingt-deux, se composait de viandes de porc. « C'est un membre de ma famille qui me les a fournies », dit l'amphitryon à ses convives, et chacun de rire de ce bon mot. Quatre enfants de chœur, munis d'encensoirs, étaient placés aux quatre coins de la salle à manger pour remplacer les

thuriféraires que le fermier général ne manquait pas d'inviter à ses soupers :

Hors de table, Grimod ne se faisait pas moins remarquer par ses excentricités : les toits de l'hôtel de la Reynière étaient hérissés de paratonnerres ; une nuit il les fit peindre en rouge et il voulut persuader son père que c'était là un effet de la foudre. Un autre jour, ils apparurent vernis en bleu et vert, afin d'égayer le paysage, disait-il.

Toutes ces folies coûtaient gros. Un jour il demanda à son père 100,000 francs pour payer ses dettes, et comme le fermier général résistait à cette exigence exorbitante, il le menaça de faire sauter l'hôtel, au moyen d'une mine de 100 livres de poudre qu'il avait pratiquée dans la cave. Le père s'exécuta. Examen fait de la mine, elle contenait 100 livres de poudre... à poudrer les cheveux.

Cependant, las de tant d'extravagances, le fermier général supprima la pension annuelle de 15,000 livres qu'il faisait à son fils. Patience ! se dit Grimod. On le vit alors, dans le carrosse, paternel — dont l'usage ne lui avait pas été interdit — on le vit voiturier ses amis dans toute la ville et leur réclamer un ou deux écus comme prix de ses bons offices.

D'autres fois, raconte Paul Lacroix, il convoquait dans la cour de l'hôtel une bande de mendiants couverts de haillons ; il les faisait ranger en haie sur le passage du financier, qui n'osait les faire chasser par les laquais, et s'avancant vers son père le chapeau à la main : « Monsieur, lui disait-il, la charité, s'il vous plaît, pour ces pauvres diables qui ont été ruinés ou qui peuvent l'être par les fermiers généraux. »

S'il savait, dit le même auteur, que Mme de la Reynière se disposait à sortir en voiture avec une amie, il allait s'asseoir sur les marches du perron d'honneur, avec un panier de salades qu'il épluchait avec une dextérité réjouissante. A cette vue, l'orgueilleuse femme du fermier général rougissait et se cachait dans ses coiffes. « Madame ma mère, lui disait l'inflexible railleur, ce qui distingue la salade d'une quantité de gens que nous connaissons, c'est qu'elle a du cœur ».

Le bruit de ces traits parvint aux oreilles du père ; il comprit la leçon et rétablit l'enfant prodigue dans ses 15,000 livres. Mais Mme de la Reynière ne digérait pas le « cœur de la salade ». Grimod ayant bafoué un poète dans un pamphlet qui eut un grand retentissement, elle obtint d'un ministre qui passait pour son cavalier servant une lettre de cachet pour son fils, et le fit exiler dans l'abbaye de Domèvre, au fond de la Lorraine. Tendre mère, va !

V. F.

Un bon placement. — Un curé de campagne dans un éloquent sermon, avait recommandé à ses paroissiens de donner une partie de leurs biens pour l'Eglise.

« Cela, dit-il, vous sera rendu au double ».

Un paroissien touché de ces recommandations amena sa vache au curé, comme don à l'Eglise.

Il installa la vache dans l'étable, du côté de celle qui y était déjà.

Il faisait une chaleur terrible, ce jour là, on était au mois d'août. M. le curé eut pitié de ses bêtes et ouvrit la porte pour aérer l'écurie. Malheureusement, il avait oublié de les attacher. Or la nouvelle venue s'ennuyant de son ancienne écurie sortit et entraîna à sa suite l'autre vache. Toutes deux commencèrent à mugir devant l'étable du paysan. Grande surprise du paroissien généreux qui ne pouvait en croire ses yeux.

« C'est donc vrai s'écria-t-il, ce que M. le curé nous a dit, que tout ce que nous donnerions à l'Eglise, nous serait rendu à double — ! C. P.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE NEUCHÂTELOISE

Récit du sergent Dubois

IV

DERRIÈRE la barricade, sont massés les royalistes qui, l'arme au pied, attendent le signal pour ouvrir le feu. Soudain, un ordre bref est donné, le tambour bat la charge et le clairon égrène quelques notes aiguës, puis les républicains s'élancent à l'attaque ! L'heure est tragique et solennelle ; sur la terrasse et aux fenêtres du château, quelques fusils s'abaissent. Le maître canonnier Borel du Cachot, près de la Brévine, un *Bédouin* acharné et dévoué à la cause, les bras en croix et un boutefeu à chaque main, s'avance ; sa haute stature se dessine nettement entre les deux canons ; il va mettre le feu aux pièces qui semeront la mort dans les rangs républicains : la mitraille va « balayer » la rue ! C'est alors que le brave sapeur Mailleraz, bondissant comme un tigre, s'élance sur la barricade ; il arrive le premier au sommet ; sa redoutable hache, maniée avec sûreté et coup d'œil, s'abat sur le canonnier avant que celui-ci ait eu le temps d'approcher la mèche allumée ; sa tête tranchée d'un seul coup roule à quelques pas et le corps s'affaisse dans une mare de sang !... La patrie républicaine est sauvée, et en poussant un hurrah formidable, les patriotes pénètrent dans la place, dont ils se rendent rapidement maîtres. Les *Bédouins* qui n'ont pu fuir sont faits prisonniers.

Un caporal et quatre hommes découvrent, caché dans une embrasure, Pourtalès-Steiger. Ils vont, dans leur excitation, lui faire un mauvais parti, lorsque le colonel Denzler intervient en faveur du vaincu, et dans un élan de générosité digne de tout éloge, il lui sauve la vie et se contente de le retenir prisonnier.

Dubois reconnaît parmi les morts qui sont couchés sur la terrasse du château, le corps d'un lieutenant de carabiniers ; c'est Houriet, de Boudry. Sa poitrine est trouée de trois balles et on voit que les coups de feu ont été tirés avec une rare précision par des mains habiles. Houriet avait des idées républicaines, mais, par une fatalité du sort, il avait dû céder aux injonctions de son père ; il s'était, sans enthousiasme aucun du reste, et à contre-cœur même, rallié aux royalistes. Il avait payé son geste de sa vie. Jusqu'alors cet officier, remarquable par son talent, avait été aimé et respecté de ses hommes, mais il est à présumer que ceux-ci s'étaient fait un devoir sacré de punir le transfuge de leurs propres mains.

Le gouvernement républicain est rétabli et l'Assemblée fédérale devait décréter quelques jours plus tard que les patriotes neuchâtelois *avaient bien mérité de la Patrie*.

Dubois et son ami Lecoultré fêtèrent joyeusement la victoire et la rentrée au Locle fut triomphale.

Nous ne parlerons pas des événements déjà connus qui suivirent et transportons-nous au camp de Thounne quelques années plus tard. Nous y retrouvons, à un cours de répétition, de vieilles connaissances. Dubois est sergent-ma-

jor ; sa compagnie, en colonne par peloton, va être inspectée par Ami Girard, qui est devenu colonel fédéral. La troupe est remarquable par sa bonne tenue et des félicitations méritées lui sont adressées. Il y a toutefois une exception : un sapeur va être puni ; lui seul n'est pas en ordre : sa hache fait contraste par l'état lamentable dans lequel elle se trouve ; le tranchant, loin de reluire comme le pur acier, est, au contraire, maculé de rouille. L'affaire de cet homme est mauvaise ; chacun sait que si le colonel est bon, il est aussi sévère et juste...

— « *Sergent-major, prenez note de cet homme* », puis se tournant vers le sapeur : « *Comment l'appelles-tu ?* »

— *Mailleraz ! mon colonel.*

— *Tu me feras six jours de cachot, et la hache sera réparée à tes frais !*

— *Mon colonel, je subirai ma peine, mais permettez-moi de conserver ma hache telle qu'elle est ! C'est la hache qui a tranché la tête à Borel !* »

A l'ouïe de ces paroles, Ami Girard, dominé par l'émotion, saute à bas de son cheval et donne l'accolade au brave sapeur qui ne revient pas de son étonnement et ne peut contenir une larme.

— « *Garde ta hache, mon ami, la patrie tout entière te doit sa reconnaissance.* »

La fin de la journée se passa en une fête en l'honneur du héros et présidée par le brave colonel.

C'est ainsi que le sergent Dubois termina son récit !...

— « *Et c'était le beau temps !* » concluait-il en clignant de l'œil et en redressant sa haute stature.

GUIBERT.

Rectification. — Dans le numéro du 23 mars de notre journal, page 3, 5^e ligne, il s'est glissé une erreur, c'est « morbier » et non mortier, qu'il faut lire.

LE LIEUTENANT MOJON

Patois de Valangin (Neuchâtel).

CHA-DEVANT, à Vauleddin, é l'y a de cet, qui dize, cent ans, oncoré mai qu'i creye, é l'y avé on lieutenant qu'étaï à nom David Mojon ; c'étaï éna dget d'esprit, gros d'façon, gros bouén homme ; mǎ é l'avé éne infirmitǎ, l'é z'ou ' rudge ; l'é mǎidge n'y avan ré poui, d'façon qu'é l'étaï gros pouet. Alors de célaïque, on viadge qu'é l'étaï en djustice, é l'y ou do d'lieu que vegrinǎ a pǎi ; i ne poui pas vo dire porquieit é s'contreleyive : c'étaï pou d'affaire, puis-que monsieu le lieutenant l'é djudja vitamet tot de par liu. Alors de cé, stu que creyǎ que l'étaï z'e'u condǎn-nǎ à tort, eqmĩnǎ à ron-nǎ tot pian. Topari, monsieu Mojon, que croǎ comprendre qu'é prédgǐve³ dou rudge, lli dsa :

— Qu'est-ce que c'est ? malheureux, je crois que tu me reproches mes yeux rouges !

L'autre, qu'étaï gueurnǎ⁴ qmet on petou, répongnia :

— Tot le contraire, monsieu le lieutenant, i vo l'é qvesse qmet on bouéniet à ma gordge⁵.

Epoui é s'dépacha d'euvri la porte por sé d'allǎ sin mettre l'é do pi det on sulǎr.

La préférence. — Un jeune homme, en âge de s'enrôler, passe la visite sanitaire. Il est déclaré apte au service. Lorsqu'il s'agit de l'incorporer, l'officier enrôleur lui demande :

— Avez-vous une préférence ?

— Une préférence ?...

— Mais oui, désirez-vous être incorporé dans une « arme » plutôt que dans une autre ?

— Ah ! bon, bon ; je comprends. Eh ! bien, oui, je voudrais être dans la landwehr, parce qu'on y fait moins de service.

¹ Les yeux. — ² Au plaid, à l'audience. — ³ Qu'il parlait. — ⁴ Gringe. — ⁵ Je vous le souhaite comme un beignet à ma gorge.

L'ŒUVRE NATIONALE DE M. ARTHUR ROSSAT

II

CES préliminaires, ce sont deux volumes pleins de promesses, l'un synthétique et paré d'une grande érudition, *La chanson populaire dans la Suisse romande*, thèse de doctorat ès-lettres, présentée à l'Université de Genève. C'est une attrayante et instructive introduction à la série annoncée. L'auteur, après avoir mis sous les yeux du lecteur une copieuse bibliographie du sujet, qui ne compte pas moins de 107 numéros, lui explique ce que l'on doit entendre exactement par ce terme courant de *chanson populaire*, ce qu'elle est dans son texte et dans sa mélodie. Le volume est divisé en deux parties : I. *Ce que notre peuple chante*. II. *Comment notre peuple chante*. Tandis que la seconde partie est d'un accès plus difficile à une lecture plus laborieuse aux profanes initiés aux secrets ou tout simplement aux lois de la prosodie, du rythme et de la musique, la première partie contient les chapitres les plus attachants, traitant tour à tour des origines historiques et géographiques de la chanson populaire, de ses divers modes de propagation, de la tradition écrite ou par la tradition orale, des divers thèmes qui lui servent de sujet. Avant d'établir l'inventaire du répertoire romand actuel, dans la série de volumes dont le premier a paru à peu près en même temps que l'avant-propos introductif, M. Rossat a essayé de faire une classification qu'il donne, il a soin de nous en avertir, à titre provisoire pour le moment.

Il divise ce répertoire en dix groupes, selon le caractère de la chanson, et le passe en revue sous les rubriques suivantes :

1^o Chansons narratives, épiques et tragiques, complaintes profanes et religieuses, noëls, chants de fête.

2^o Chansons anecdotiques et satiriques.

3^o Chansons d'amour et de mariage.

4^o Chansons militaires et chansons historiques.

5^o Chansons de métier.

6^o Chansons à boire et chansons grivoises.

7^o Chansons à danser.

8^o Berceuses et rondes enfantines.

9^o Romances, pastorales, barcaroles.

10^o Chansons patriotiques et politiques.

Cette intéressante revue faite, l'auteur se donne encore la peine d'examiner succinctement le caractère spécial de l'ensemble du répertoire particulier de chacun des cantons romands. Il ne saurait omettre de signaler, entre autres deux pages de considérations sur le rôle social d'autrefois de la chanson populaire.

Le premier volume analytique, paru en 1914, est également, dans la collection des *Publications de la Société suisse des traditions populaires* (volume XIII, le premier en français), est consacré aux *Chansons traditionnelles*. Succinctement, ce sera le tour des *Chansons lyriques*, des *Romances*, puis des *Chansons suisses*. Les documents recueillis par M. Rossat ne comprennent pas moins de 5000 chansons et mélodies recueillies dans tout le pays romand. Souhaitons qu'il en puisse mener la publication à bonne fin, pour le plus grand profit des lettrés romands, et que le public fasse à ses livres l'accueil enthousiaste qu'ils méritent. Par les travaux, M. Rossat et ses collaborateurs ont bien mérité de la Patrie !

Serait-ce trop demander à l'auteur, de lui primer le désir qu'après avoir voué si longtemps sa sollicitude inlassable à l'égard des chansons et des chanteurs du peuple, il veuille bien aussi jeter un coup d'œil sur ceux qui, en quelque sorte pour une part les semeurs de la riche moisson récoltée. J'ai désigné les plus populaires, les humbles piocheurs de rimés ignorés pour la plupart. Ce ne serait pas trop